



RÉGIE RÉGIONALE  
DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX  
DES LAURENTIDES

**ORIGINAL**

la santé mieux pensée -

Saint-Jérôme, le 16 août 2001

208  
DD1.25  
Les effets potentiels du projet d'exploitation  
d'une mine et d'une usine de niobium à Oka  
sur les eaux de surface et les eaux  
souterraines ainsi que sur leurs utilisations  
Oka  
6211-08-003

M. André Chaput

OBJET : Ouverture projetée de la mine Niocan sur le rang Ste-Sophie, à Oka

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du contenu de votre lettre acheminée à la Régie régionale de la santé et des services sociaux le 3 juillet 2001.

Nous sommes en accord avec vous en ce qui concerne le fait que ce secteur possède des caractéristiques géologiques tout à fait particulières contribuant à la possibilité d'une exposition exceptionnellement élevée au radon domestique. Les niveaux de radon dans plusieurs maisons du secteur représentent en effet, un risque important de cancer du poumon, reconnu par le réseau de santé publique et pour lesquelles des mesures exceptionnelles ont été mises en place par le gouvernement. En ce sens, les inquiétudes de certains résidents nous paraissent tout à fait légitimes, particulièrement en ce qui concerne :

- le risque d'augmentation de l'infiltration de radon, si les activités de dynamitage finissent par altérer la structure de maisons situées dans ce secteur. Actuellement, les informations mises à notre disposition sont, selon nous, encore insuffisantes pour nous permettre de conclure avec certitude sur ces impacts éventuels et des démarches auprès du ministère de l'Environnement ont été faites pour obtenir plus d'informations.

...2

M. André Chaput

- 2 -

Le 16 août 2001

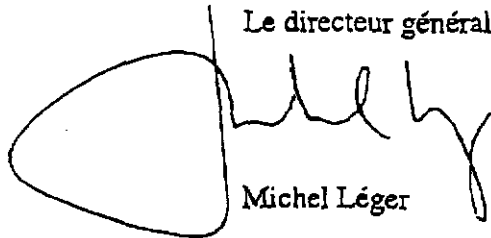
- la gestion des modifications de la nappe aquifère dans un contexte où nous retrouvons une proportion importante de puits domestiques dans ce secteur avec des concentrations d'uranium dépassant la norme provinciale.

En matière de santé publique, ces deux éléments nous préoccupent particulièrement. C'est pourquoi, des démarches ont été entreprises et se poursuivent auprès du MENV pour obtenir les informations nécessaires.

Comme vous le savez, il n'est pas dans notre mandat de décider de la tenue d'audiences publiques sur l'environnement. Cependant, il nous apparaît évident qu'il faut prendre très sérieusement en considération la pertinence de votre démarche et nous ferons tout ce qui nous est possible pour obtenir des réponses claires sur les impacts et le suivi en terme de gestion et de soutien analytique concernant les points signalés ci-dessus. Une rencontre a eu lieu récemment avec le MENV pour l'aviser de nos inquiétudes et d'autres rencontres sont prévues à ce sujet.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur général.



Michel Léger

ML/BPG/jp